



Commune de Nouvoitou

Conseil Municipal

Le 26 juin à 20^h, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 21 juin, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - A. BELLAMY - D. LANGANNE - MP. ANGER - J. HARDOUIN - F. TRUPIN - A. BROSSAULT - P. VAUR - AM. SELLIER - I. PRESSE - A. DERREY- A. DAMIANO - M-A PRESSET - M. BOISSEAU - A. GEORGEAULT - J-L DULAC - C. BRETAIRE - L. GOUPIL

ABSENTS EXCUSÉS : F. TACHEN

PROCURATIONS : F. TACHEN donne pouvoir à JM. LEGAGNEUR,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. BELLAMY

2023-53 SIMADE, CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Le SIMADE 35 est le Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers et de Maintien à Domicile Est 35. Il s'agit d'un service de soins à domicile pour personnes âgées et handicapées. L'intervention d'aides-soignantes et d'infirmières a pour but :

- D'éviter ou retarder l'admission en établissement
- D'éviter une hospitalisation et si besoin faciliter le retour à domicile
- De prévenir ou retarder la dégradation de l'état de santé.

Ce service prend en charge sur prescription médicale les soins d'hygiène et de confort (toilette, lever, habillage, mobilisation et aide à la marche, coucher, prévention d'escarre...) et soins infirmiers. Tous les frais sont assurés par le régime d'assurance maladie dont relève le patient. Le SIMADE intervient sur 9 communes de la couronne est de Rennes dont Nouvoitou.

A compter du 1^{er} septembre 2023, les bureaux du SIMADE déménageront sur la commune de Noyal sur Vilaine, rue du Patis SIMON. Ce changement de lieu implique une modification des statuts.

En effet l'article L.5211-5-1 du CGCT précise que : « les statuts s'un établissement public de coopération intercommunale mentionnent notamment :

- Le siège de celui-ci

En conséquence, le changement d'adresse du siège du SIMADE 35 engendre une modification des statuts.

Vu l'article L.5211-20 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1988 portant création du Syndicat intercommunal de soins infirmiers et de maintien à domicile des personnes âgées (SIMADE 35),

Vu l'arrêté n°3S-2020-02-13-002 du 13 février 2020, portant modification des statuts du Syndicat intercommunal de soins infirmiers et de maintien à domicile des personnes âgées (SIMADE 35)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ACTE le changement de siège social du SIMADE à compter du 1^{er} septembre 2023**

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A Nouvoitou, le 27 juin 2023.**

**Le Maire,
Jean-Marc LEGAGNEUR**

